

POINT SUR L'EUROPE DE 1992 ET LES SECTEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE

Introduction

Les fondements de cet aperçu de l'Europe de 1992 sont les suivants :

- a) le travail du Groupe de travail interministériel sur les télécommunications et l'informatique;
- b) une visite rendue à la Commission européenne, entre le 11 et le 14 avril 1989, par six hauts fonctionnaires du ministère des Communications, du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (ISTC), et du Conseil du Trésor.

Pendant les 10 derniers mois, le Groupe de travail interministériel a examiné des mesures prises récemment par la Communauté européenne (CE) et son organe d'exécution, la Commission européenne, qui pourraient avoir des conséquences pour les fournisseurs canadiens de matériel et de services de télécommunications et d'informatique. Pour exécuter cette tâche, le groupe de travail a constitué quatre sous-groupes chargés respectivement :

- a) de l'accès aux marchés et des marchés publics;
- b) des normes de télécommunications;
- c) des règlements;
- d) de la coopération technique.

Chacun de ces sous-groupes de travail a examiné l'évolution survenue en Europe dans les domaines sus-mentionnés. Le travail des sous-groupes se continuera afin de suivre l'évolution de la situation en Europe et son impact sur l'industrie canadienne et sur les prises de position à adopter vis-à-vis des négociations du GATT.

La mission à la Commission européenne, composée de fonctionnaires et dirigée par le sous-ministre adjoint, Technologie, recherche et télécommunications, Ministère des Communications, a donné lieu aux premières consultations de haut niveau avec la Commission européenne au sujet des politiques en matière de télécommunications et a permis d'évaluer sur place ce qui se passe sur la scène européenne. Ces consultations, qui eurent lieu les 13 et 14 avril 1989, faisaient directement suite à une mission composée de fonctionnaires canadiens supérieurs, dirigée par le sous-ministre d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, qui s'est rendue en Allemagne pour étudier les politiques scientifiques de ce pays. Cette série de réunions a fourni une excellente occasion d'examiner les politiques de la Communauté européenne et celles de l'un de ses principaux États membres. Les membres des deux délégations croyaient généralement que d'autres consultations semblables devraient être organisées.

Contexte européen

La Communauté européenne déploie actuellement un effort déterminé pour constituer, d'ici 1992, un marché européen unique pour les biens et services. Cette détermination à établir une Europe unifiée découle d'une constatation : les marchés nationaux segmentés actuels ne permettront pas à l'Europe de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Pour y arriver, la Communauté européenne a mis en place des politiques qui auront pour effets : a) de supprimer les barrières protectionnistes nationales, y compris les monopoles d'État; b) d'instaurer des politiques plus fermes concernant la concurrence au niveau de l'Europe et des divers pays qui la composent; c) d'assurer un financement à long terme des activités scientifiques et technologiques (R-D) dans les secteurs où les avantages comparatifs que l'Europe détient devraient mener au succès de la commercialisation; d) d'encourager une approche paneuropéenne de la production de biens et de la prestation de services.